

## News

06 septembre 2019 Annonce

# Rapport sur la transparence – prévoyance professionnelle: légère hausse des revenus totaux

Les assureurs-vie privés actifs dans la prévoyance professionnelle ont enregistré des rentrées pour un total de 7,2 milliards de francs, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. En 2018, 92,6 % de ces gains ont été reversés aux assurés, contre 92,1 % en 2017. Le résultat d'exploitation, soit la part du résultat net revenant aux entreprises d'assurance, s'est monté à 534 millions de francs, soit 4 % de moins qu'en 2017.

Les huit assureurs-vie actifs dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et soumis à la surveillance de la FINMA gèrent environ un cinquième de tous les avoirs de prévoyance en Suisse (1104 milliards de francs à fin 2017). Ils assurent près de la moitié des 4,2 millions d'assurés actifs et versent leurs rentes à pratiquement un quart des 1,1 million de rentiers (état à fin 2017).

## Moins d'employés couverts par une assurance complète

En 2018, le volume des primes des assureurs-vie actifs dans la prévoyance professionnelle a augmenté de 1 %, à 23 milliards de francs. Le nombre d'employés couverts par l'assurance complète a cependant diminué de 4 %, à 0,98 million d'assurés.

## Résultat d'exploitation en légère diminution

Les assureurs-vie ont engrangé en 2018, dans les processus d'épargne, de risque et de frais, un total de 7,2 milliards de francs, en hausse de 2 % par rapport à 2017. Après déduction des charges dans les trois processus, il est resté en 2018 un résultat brut de 1,3 milliard de francs, en baisse de 22 %. Des provisions pour un montant de 776 millions de francs ont été dissoutes en 2018 et 1,5 milliard de francs ont été versés au fonds d'excédents. Les assureurs-vie ont ainsi obtenu, dans la prévoyance professionnelle, un résultat d'exploitation de 534 millions de francs en 2018, soit 4 % de moins qu'en 2017.

## 92,6 % des revenus générés ont été reversés aux assurés

Sur les 7,2 milliards de francs engrangés au total, 92,6 % ont été reversés aux assurés sous forme de prestations d'assurance et de participation aux excédents. La redistribution se monte à 92,5 % dans les affaires soumises à la quote-part minimale. Ces affaires sont soumises à la quote-part minimale de 90 % prescrite par la loi (cf. aussi la [Fiche d'information sur la quote-part minimum](#)).

## Protéger les assurés à long terme

La FINMA oriente sa surveillance de manière à garantir que les avoirs confiés aux assureurs-vie actifs dans la prévoyance professionnelle soient utilisés de manière sûre et conforme aux lois. Les engagements d'assurance garantis sont couverts par des actifs conservés sous la forme d'une fortune liée séparée. Des prescriptions strictes s'appliquent à leur placement, notamment en ce qui concerne la qualité des actifs, la répartition des risques, les catégories de placement autorisées et la gestion des risques. De plus, tout assureur-vie doit disposer de provisions techniques suffisantes, calculées de manière prudente, afin de pouvoir assumer en tout temps ses engagements et protéger ainsi les assurés de manière durable.

## Le rapport sur la transparence sera à l'avenir intégré au rapport sur le marché de l'assurance

La FINMA publie aujourd'hui son rapport sur la transparence de la comptabilité dans la prévoyance professionnelle des assureurs-vie privés dans le deuxième pilier. Elle apporte ainsi de la transparence dans la prévoyance professionnelle des assureurs-vie privés. A partir de l'exercice 2019, ce rapport sera intégré au rapport sur le marché de l'assurance.



### Rapport 2018 sur la transparence de la comptabilité

Dernière modification: 06.09.2019 Taille: 0,94 MB Langue(s): >DE >FR >IT >EN



### Comptabilité de la prévoyance professionnelle 2018

Schéma de publication aux institutions de prévoyance assurées

Dernière modification: 06.09.2019 Taille: 0,32 MB Langue(s): >DE >FR

